INFO JEV MPN - hauteur.pdf 1 24/11/2020 08:07:03

PRÉVENIR LE RISQUE

Investir dans la prévention

La prise de conscience

L'entreprise s'est intéressée à la prévention des risques liés aux travaux en hauteur suite à la réalisation d'un chantier de taille de haies.
Ce chantier, qui a occupé 4 salariés pendant 4 jours, nécessitait de tailler des haies de 4 mètres de haut. Le matériel utilisé était des échelles 3 pans. Parallèlement, l'entreprise avait déjà connu un problème lié à ces échelles, dû à une rupture de sangles : accident qui s'est traduit par une chute sans gravité.
L'employeur a décidé que les modalités de réalisation de ce chantier ne pouvaient plus être la règle pour différentes raisons : trop risquées, matériel inadapté, travail pénible pour les salariés, perte de temps, méthode de travail qui ne reflète pas les valeurs de l'entreprise.

La recherche de solutions

Elle se fit en concertation avec les salariés et en plusieurs phases.

• **1ère étape :** recherche d'une échelle qui permettrait de supprimer l'utilisation des échelles 3 pans. L'entreprise investit dans une échelle avec plateforme individuelle pour réaliser les tailles de haies et les cyprès. Cependant, par sa configuration, cet investissement ne permet pas de tailler les végétaux d'une hauteur supérieure à 5 mètres et nécessite un encombrement important au sol lors de son utilisation. Cela peut limiter l'accessibilité à certains végétaux notamment dans le cadre de chantier chez des particuliers.

• **2ème étape** : suite à ce constat, il a été défini un cahier des charges pour trouver un matériel plus adapté à leur besoin.

Le matériel doit permettre :

- de gérer la déclivité du sol,
- de pouvoir passer dans des espaces étroits,
- de pouvoir tailler des cyprès de plus de 8 mètres,
- d'être facile de mise en œuvre,
- d'assurer la sécurité des salariés.

L'entreprise a acquis une nacelle élévatrice à chenille autonivelante.
Cette machine donne satisfaction auprès des salariés.
Cependant, elle ne peut pas permettre d'atteindre des arbres notamment sur la voirie. La nacelle ne peut se déporter, elle reste dans l'axe vertical des chenilles.

• **3ème étape** : l'entreprise s'est dotée d'une nacelle autoportée sur camion qui permet de réaliser l'élagage des arbres sur la voie publique. Cet engin peut atteindre la hauteur de 21 mètres et possède un léger déport pour se rapprocher au plus près des arbres.

L'investissement des mesures de prévention

L'acquisition de la nacelle élévatrice à chenille autonivelante, d'un coût de 28 000 € HT, ne permet pas de l'amortir car son utilisation n'est pas suffisante. Le gain est ailleurs.

Un autre retour sur investissement

Pour l'entreprise, outre le fait d'appréhender le risque juridique lié aux accidents, cet investissement permet d'obtenir un gain en terme de confort de travail et de qualité du travail réalisé.
Il joue également sur la motivation des salariés dû au fait de la prise en compte de leur santé par l'employeur.
Ce confort accru pour les salariés et la facilité de déploiement de l'outil permettent aussi indirectement de développer l'offre commerciale sur des chantiers liés aux travaux en hauteur.

Événement à ne pas manquer :
1/2 journée avec témoignage et présentation de matériels

MSA Midi-Pyrénées Nord
Service Santé-sécurité au Travail
contactprp.blf@mpn.msa.fr

Pour en savoir plus

Consultez la documentation de santé sécurité au travail réalisée par la MSA sur **ssa.msa.fr**

Descendre de son tracteur, une activité à haut risque

réf : 9723

www.chutesdehauteur.com

www.inrs.fr

Planche disponible sur www.chutesdehauteur.fr

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

En chiffres

En France, les chutes de hauteur représentent :

- la 1ère cause d'accidents graves et mortels.

En agriculture, pour les salariés :

- 17 % de l'ensemble des arrêts de travail.

- 24 décès survenus entre 2014 et 2019 avec une tendance à la hausse.

- 10 476 € de coût moyen par accident.

- 18 % des accidents de chute surviennent lors de lla montée / descente d'un véhicule ou d'un engin,
- 18 % lors de la manutention et transport manuel,
- 17 % lors de l'entretien des végétaux.

source CCMSA 2019

mpn.msa.fr

ENTREPRISE

Info JEV

TRAVAUX EN HAUTEUR, PAS DROIT A L'ERREUR !

Vous travaillez en hauteur, vous savez que les chutes sont un risque grave. Vous n'avez pas le droit à l'erreur. Intégrer la sécurité, c'est protéger votre vie et celle de vos salariés, c'est aussi préserver la performance de votre entreprise.

Dans quelles situations êtes-vous exposé ?

- En élévation sur un ouvrage ou un équipement

- À proximité d'une dénivellation

Dès maintenant, adoptez les 3 bons réflexes :

1. **J'anticipe l'organisation de mon chantier.**
2. **Je choisis le bon équipement de protection.**
3. **J'informe et je forme mes salariés.**

Les situations en entreprise de jardins et espaces verts sont nombreuses et variées. Découvrez dans ce document quelques réflexions et recommandations pour anticiper l'organisation de votre chantier.

MSA MPN
Conception : service Santé Sécurité au Travail MSA Nord-Pas de Calais - réalisation service communication
Crédits photos : MSA 59-62 - CCMSA service images,
ISSN n°1956-211x - Impression IMSA

INFO JEV MPN - hauteur.pdf 2 24/11/2020 08:07:13

J'ANTICIPE L'ORGANISATION DE MON CHANTIER

Logique à suivre pour ne pas tomber de haut

POUVEZ-VOUS ÉVITER LE RISQUE ?
- OUI → Supprimer le travail en hauteur : TRAVAILLER DEPUIS LE SOL
- NON ↓

METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION PERMANENTE ?
- OUI → Aménager l'accès et la zone de travail en hauteur : METTRE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS FIXES CONFORMES*
- NON ↓

UTILISER DES ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES ?
- OUI → Accéder et travailler en hauteur : UTILISER DU MATÉRIEL MOBILE
- NON ↓

UTILISER DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ?
- OUI → Atteindre et travailler en hauteur : PORTER LE HARNAIS RELIÉ AU POINT D'ANCRAGE AVEC UN SYSTÈME D'ARRÊT DE CHUTE ADAPTÉ
- NON → DERNIERE SOLUTION → FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ

J'ANTICIPE L'ORGANISATION DE MON CHANTIER

Équipements adaptés à la situation de travail

Taille mécanisée

Chargement et déchargement au sol

Machine téléguidée sur des terrains pentus

Accès à la benne du camion

Remorque basculante

Escalier et garde corps

Echafaudage*

Plateforme Individuelle Roulante avec stabilisateurs*

Nacelle*

Travaux dans les arbres*

Travaux dans les arbres*

* Attention, certaines activités nécessitent la formation de l'utilisateur et la vérification périodique du matériel.

QUELLE QUE SOIT L'INTERVENTION, ÉVALUEZ LES RISQUES ET ANALYSEZ LE MODE OPÉRATOIRE.